

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7437009801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3163833>

Cette annonce a été mise en ligne le **25 décembre 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP
Cabinet d'Avocats – Maître Antoine PINÇON
Siège social : 4 rue du Quinconce - 49100 ANGERS

BPSL
SARL devenue SAS au capital de 345 600 euros
Siège social : 7, Sente du Pâlis – Marigné
49250 SAINT-REMY-LA-VARENNE
R.C.S. ANGERS 845 309 004

Aux termes d'une décision en date du 24/12/2025, les associés ont décidé, à effet dudit jour :

1) de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Benoit POUPELIN, demeurant 7, Sente du Pâlis – Marigné - 49250 SAINT REMY LA VARENNE, nommé pour une durée non limitée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

AGREMENT :

Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, la transmission des actions est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions, à l'exception de celles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, sont soumises à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire, à laquelle prend part l'associé cédant.

2) De modifier l'objet social comme suit :

« Article 2 - Objet

La Société a pour objet en France et dans tous pays:

En partenariat avec

- les conseils et l'assistance aux entreprises ou organismes divers en matière administrative, secrétariat, organisation, gestion, etc.
 - les conseils et l'assistance aux entreprises ou organismes divers en matière de relations publiques et de communication interne ou externe.
 - la réalisation de toutes activités administratives, des prestations de services de tous ordres, de locations immobilières ou mobilières, en faveur de ses filiales,
 - l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières,
 - la prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés,
 - l'acquisition et la location de tous biens immobiliers ou terrains construits, à construire ou nus, de tous droits à construire, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location meublée ou non, ou autrement de tous biens et droits immobiliers.
 - la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. »
- 3) De modifier corrélativement les statuts
Mention sera portée au RCS d'ANGERS.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex